

RAPPORT DE LA

tenue à Tripoli
27-29 mai 1978

**SEPTIÈME SESSION
DE LA COMMISSION DE LUTTE
CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN
EN AFRIQUE DU NORD-OUEST**



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rapport de réunion
No. AGP/1978/M/8

RAPPORT DE LA SEPTIEME
SESSION DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE
LE CRIQUEIN PELEPIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST

tenue à
Tripoli, Libye
27 - 29 mai 1978

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 1978

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Reproduction interdite, en tout ou en partie, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, seule détentrice des droits. Adresser une demande motivée au Directeur de la Division des publications, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, en indiquant les passages ou illustrations en cause.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
Bureau	1
Comité de rédaction	2
Remerciements	2
PARTICIPANTS	3
Délégués des Etats Membres de la FAO	3
Observateur	4
Fonctionnaires de la FAO	4
Interprètes	4
Traducteur	4
Secrétaires	4
ORDRE DU JOUR	5
RESUME DES DEBATS	6
Situation acridienne en Afrique du Nord-Ouest et dans le reste de l'aire d'invasion du criquet pèlerin (janvier 1977 - avril 1978)	6
Afrigue du Nord-Ouest	6
Afrigue de l'Ouest	9
Afrigue de l'Est	9
Moyen-Orient	10
Asie du Sud-Ouest	11
Derniers développements de la situation acridienne	11
Prévisions	12
Questions diverses	12
Participation d'experts aux travaux de la Commission	12
Questions aviaires et rongeurs	12
Situation du Fonctionnaire régional FAO	13
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	13
APPENDIX I - Rapport de la sixième session du Comité exécutif de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest	14
- INTRODUCTION	14
Bureau	14
- PARTICIPANTS	15
- ORDRE DU JOUR	17
- RESUME DES DEBATS	18
Formation et bourses	18
Manuel antiacridien	19
Utilisation des satellites pour l'amélioration de la lutte antiacridienne	19
Questions diverses	21
Programme de travail et budget et comptes annuels	22
Budget et dépenses pour la période 1973-77 et pour 1978-82	22
Contributions au Fonds de dépôt No. 9169 de la Commission	22
Comptes pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1976	22
Comptes provisoires pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1977	22
Projet de recherche pour l'emploi des satellites	22

	<u>Page</u>
- RESUME DES DEBATS (suite)	
Election du Président et du Vice-Président	23
- DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	24
- ANNEXE I : Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest, Fonds de dépôt No. 9169 - Budget et dépenses pour la période quinquennale 1973-77	25
- ANNEXE II : Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest, Fonds de dépôt No. 9169 - Budget annuel pour la période quinquennale 1978-82	26
- ANNEXE III : Fonds de dépôt 9169 - International - Criquet pèlerin - Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest - Etat des Comptes au 1er mars 1978	27
- ANNEXE IV : Fonds de dépôt - programme ordinaire - Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest - Etat des comptes du 31 décembre 1977	28
- ANNEXE V : Fonds de dépôt No. 9169 - Détail des dépenses en 1977	29
- ANNEXE VI : Liste des documents de travail	30
APPENDIX II - Moyens de lutte existants dans les Etats Membres	31

INTRODUCTION

Comme l'avait recommandé, à sa sixième session, la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest, des dispositions avaient été prises sur l'aimable invitation de la Jamahiria Arabe Libyenne Socialiste et Populaire, pour convoquer à Tripoli du 27 au 29 mai 1978 la septième session de la Commission. Faisant suite à cette invitation, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en accord avec les Gouvernements des Etats Membres, a convoqué la septième session à Tripoli aux dates proposées. Les quatre Etats Membres de la Commission - Algérie, Jamahiria, Maroc et Tunisie - étaient représentés par des délégués et l'Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire par un observateur.

La session a été ouverte par le Docteur Meftah El Osta Omar, Secrétaire de la Santé et Secrétaire de l'Agriculture par interim de la Jamahiria qui a souhaité la bienvenue aux participants à la session. Il a souligné l'importance du rôle de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest. Il s'est plu à reconnaître l'utilité et les grands avantages des efforts consentis au niveau régional. Il a, en outre, fortement encouragé les prospections conjointes et les cours pour la formation des cadres des pays du Maghreb.

Le Secrétaire a également souligné l'importance de la stratégie adoptée par la FAO qui apporte son appui aux Commissions régionales ayant pour tâche l'élaboration des programmes d'études écologique et biologique et le développement des moyens de prospection et de lutte contre le criquet pèlerin.

Le rôle de la FAO et de la Commission est à cet égard vivement apprécié. Il a également exprimé sa satisfaction pour les résultats positifs obtenus par le projet FAO en Algérie, pour l'utilisation des satellites météorologiques et d'environnement pour l'amélioration de la prospection et de la lutte antiacridiennes. Finalement, il a remercié le représentant du Directeur général de la FAO et les participants de leurs efforts constructifs dans le domaine de la lutte contre le fléau commun.

M. Jean Roy, Fonctionnaire principal de la FAO, au nom du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié la Jamahiria arabe libyenne d'avoir aimablement invité la Commission à se réunir à Tripoli. Il a remercié la Jamahiria pour son hospitalité et pour les facilités mises à la disposition du Secrétariat de la FAO. Il a donné des informations sur la situation acridienne présente et a souligné son caractère de gravité. Les pullulations qui se sont produites dans la partie centrale de l'aire d'habitat du criquet pèlerin font peser une menace sérieuse sur les pays de l'aire d'invasion du criquet, à l'est comme à l'ouest. Toutefois, grâce aux dispositions prises au niveau national et régional, et grâce à l'assistance fournie par la FAO aux pays envahis, on peut espérer que le danger sera écarté. Il faut cependant se préparer à faire face à toutes les éventualités et se montrer très vigilants. Il a souligné la nécessité d'une coopération régionale et sa grande importance dans les circonstances actuelles. Seule une coopération active entre les différents pays membres de la Commission permettra d'établir un solide barrage contre le retour des fléaux séculaires.

Bureau

La Commission a élu à l'unanimité son bureau, composé comme suit :

Président : Dr. M. Taher (Jamahiria)

Vice-Président : M. A. Benabdi (Algérie)

Comité de rédaction

La rédaction du rapport a été confiée à un comité composé d'un délégué de chaque Etat Membre; MM. J. Roy et N. Mahjoub de la FAO ont rempli les fonctions de secrétaires techniques.

Remerciements

A la clôture de la session, les délégués ont remercié le Président pour l'efficacité et le tact avec lesquels il avait dirigé les débats. Ils ont également tenu à exprimer leur appréciation des services rendus par le Secrétariat de la FAO et pour les installations mises à leur disposition par la Jamahiria à l'occasion de la tenue à Tripoli de la Session.

PARTICIPANTS

Ont participé à la session et sont intervenus dans les débats résumés dans le présent rapport les délégués des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les observateurs et les membres du Secrétariat de la FAO dont les noms suivent :

Délégués des Etats Membres de la FAO

Algérie

A. Benabdi
Ingénieur chargé de la lutte antiacridienne
Institut National de la Protection des Végétaux
B.P. 80
El-Harrach
Alger

T. Nezzal
Ingénieur, Chef de Département des Expérimentations et Recherches
Institut National de la Protection des Végétaux
B.P. 80
El-Harrach
Alger

Jamahiria

M. Taher
Chef de la Section de la Protection des Végétaux
Secrétariat de l'Agriculture
Tripoli

F.M. Karra
Chef du Bureau de la lutte antiacridienne
Section de la Protection des Végétaux
Secrétariat de l'Agriculture
Tripoli

A. Naji
Section de la Protection des Végétaux
Secrétariat de l'Agriculture
Tripoli

Maroc

A. Arifi
Directeur par interim de la Recherche Agronomique
Chef de Division des Contrôles techniques et phytosanitaires
Direction de la Recherche Agronomique
B.P. 415
Rabat

A. Hafraoui
Chef du Service central de la Protection des Végétaux et de la lutte antiacridienne
Direction de la Recherche Agronomique
B.P. 415
Rabat

Tunisie

S. Allaya
Sous-Directeur de la Défense des Cultures
30, rue Alain Savary
Tunis

Ch. Bouraoui
Ingénieur Chef du Laboratoire de Zoologie appliquée
à la Sous-Direction de la Défense des Cultures
30, rue Alain Savary
Tunis

Observateur

Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (OCLALAV)

D. Affoyon
Directeur Technique de l'OCLALAV
B.P. 1066
Dakar, Sénégal

Fonctionnaires de la FAO

J.L.H. Roy
Fonctionnaire Principal
Acridiens, migrateurs nuisibles et opérations d'urgence
Service de la protection des végétaux
Division de la production végétale et de la protection des plantes
FAO, Rome, Italie

N. Mahjoub
Fonctionnaire régional (lutte antiacridienne)
c/o PNUD
B.P. 823
Alger, Algérie

Interprètes

A. Ben Aneur
C. Bakalti
A. Salem
N. Chalabi
S. Saheb-Ettaba

Traducteur

Z. Abdul Malek

Secrétaires

A. Alexander, Mlle.
G. Kozman

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Election du Président et du Vice-Président de la Commission
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Election du Comité de rédaction
5. Situation acridienne en 1977/78 et prévisions
6. Moyens de prospection et de lutte antiacridienne dont disposent les Etats
Membres de la Commission
7. Rapport du Comité exécutif
8. Questions diverses
9. Date et lieu de la prochaine session
10. Adoption du rapport

RESUME DES DEBATS

La situation acridienne en Afrique du Nord-Ouest et dans le reste de l'aire d'invasion du criquet pèlerin (janvier 1977 - avril 1978)

1. La Commission a entendu l'exposé sur la situation acridienne présenté par le Secrétariat. L'exposé a été complété et mis à jour par les renseignements fournis par les délégués et l'observateur.

Afrique du Nord-Ouest

2. L'année 1977 a été caractérisée en Afrique du Nord-Ouest par un premier semestre pluvieux durant lequel des reproductions printanières importantes ont eu lieu dans l'Ahamada El Hamra en Libye et dans la partie orientale du Sahara central en Algérie.

- En Algérie, de fortes populations acridiennes persistaient à la fin de l'année 1976 au Sahara central et méridional où les pluies du dernier trimestre de l'année, ont créé de nombreuses stations favorables à la reproduction du criquet pèlerin. Les plus importantes stations signalées au début de l'année 1977 se situaient sur l'axe Illizi (2629N-0829E) et Tahiacuet (2628N-0625E).

Les pluies reçues en janvier de la même année n'ont pas touché cette zone favorable qui allait de surcroît se trouver en dehors de la région intéressée par les pluies abondantes tombées fin mars-début avril sur l'erg oriental et les régions limitrophes de la Libye et de la Tunisie. Cette situation a entraîné la disparition progressive de la plupart des stations favorables observées dans la partie orientale du Sahara central.

Au nord d'In-Aménas, sur le plateau de Tingher, les pluies de fin mars-début avril ont permis l'installation de nombreuses zones vertes dont la plus importante a été localisée dans l'oued Zaret (2845N-0940E); elle couvrait environ 1 500 hectares et renfermait une forte population acridienne mature à la date du 25 avril. Cette zone revue durant la deuxième décade du mois de mai, n'offrait plus les mêmes possibilités de reproduction et sa densité acridienne avait fortement diminué. Les mêmes pluies ont permis l'écoulement des oueds situés à l'est de l'Ahnet et à l'est et au nord-est du plateau de Tadmaït et assuré des conditions écologiques favorables à la reproduction d'une population acridienne estimée au mois d'avril à environ 15 ailés/Ha dans les nombreuses stations situées dans les oueds de la région considérée.

Au mois de mai, la population acridienne dans cette région accusait une légère augmentation. Dans les oueds Djorkane (2855N-0440E), Tinersal (2853N-0420E), et Souf (2830N-0440E), les densités acridiennes ont été estimées respectivement à 15, 60 et 50 ailés/Ha. A la même époque, une population acridienne de faible importance a été observée dans la région de Meguidene, au nord-est de Timimoun.

A partir du mois de juin, la végétation commençait à se dessécher et les populations acridiennes à regresser considérablement au point où les signalisations ne concernaient plus, à la fin de l'année 1977, que des solitaires fortement dispersés. D'ailleurs, ce calme s'est maintenu jusqu'au mois d'avril 1978, et ce, malgré des chutes de pluie reçues au Sahara central aux mois d'août, septembre, novembre, décembre et au cours des mois de mars et avril 1978.

Le premier semestre 1977 a été caractérisé au Sahara méridional par un dessèchement général de la végétation et une absence de sauterelle; le second a été marqué par des chutes de pluies et quelques signalisations acridiennes : en effet, en juillet et août, des pluies parfois abondantes ont été enregistrées à l'extrême sud, particulièrement dans la région de Timiacuine où les oueds Aouhou (2020N-0207E), Agdem (2030N-0147E), Tagrout

(2118N-0130E), Taoundart (2038N-0230E) et Ighilian (2100N-0225E) ainsi que leurs affluents ont coulé.

Durant les deux premières décades de septembre, des pluies modérées ont été reçues à l'ouest du Hoggar, ce qui a permis l'écoulement de nombreux oueds dont Tit (2258N-0511E), Tarzouk (2340N-0405E) et Idiles (2350N-0553E).

En décembre, de faibles précipitations ont intéressé la même zone et laissé des traces visibles, surtout dans les oueds Silet (2240N-0430E) et Ameded (2247N-0415E).

En août, la végétation aussi bien pérenne qu'annuelle a commencé à pousser au sud de Timiaouine.

En octobre, de nombreuses stations d'annuels et de bi-annuels de 3 à 30 hectares de superficie et à un recouvrement estimé de 1 à 3, ont été observées dans les oueds Illaferh (2052N-0226E), Taoundart (2038N-0230E), Agdem (2023N-0157E), Tadjeraout (2053N-0213E) et Itagharne (2100N-0215E).

En novembre, des stations plus grandes atteignant parfois 1 000 hectares (In-Atankarer) subsistaient au Sahara méridional où malgré l'existence de conditions écologiques favorables au développement du criquet pèlerin, la situation acridienne est restée parfaitement calme; les signalisations reçues durant tout le deuxième semestre de l'année ne concernaient que des isolés peu nombreux. Aux mois de mars et avril 1978, des pluies plus ou moins importantes ont été signalées dans le triangle Tamanrasset - Tin Zaouaten - Timiaouine où des repousses de végétation ont été observées.

L'ouest de l'Algérie a reçu en janvier des pluies parfois importantes dans la région de Béchar; durant la troisième décade du mois d'avril, des pluies ont été enregistrées à l'ouest et au sud de Béchar d'une part, et au sud-est de Tindouf d'autre part. En novembre et décembre, des conditions écologiques favorables ont été relevées dans une région centrée autour du point 2722N-07450 et une pluviométrie de 2,10 mm a été enregistrée à Tindouf. Malgré des conditions écologiques favorables observées au début et à la fin de l'année à l'exception de deux signalisations: l'une faite au mois de novembre se rapportait à une station de 200 hectares située dans l'oued Zousfana (3128N-01530) où une densité moyenne de 50 ailés/Ha a été indiquée; l'autre concernait le renseignement recueilli en décembre auprès des nomades au sujet de l'existence de jeunes ailés roses dans la région de Tindouf.

3. - En Libye, la situation acridienne redevenait calme après la destruction des quelques concentrations d'ailés trouvés à Mourzouk en novembre 1976.

En janvier 1977, des pluies importantes ont été enregistrées dans la région de l'Ahmada El Hamra et du Derj; elles ont été suivies par des précipitations plus fortes encore fin mars-début avril, étendues jusqu'à Tripoli qui a reçu en quatre jours 187 mm de pluie. Ces conditions exceptionnelles ont assuré un rapide développement de la végétation et un accroissement sensible des populations acridiennes qui présentaient à la fin du mois de mars des densités de l'ordre de 250-300 ailés/Ha. Ces concentrations de sauterelles suivies de reproductions ont nécessité des traitements.

Au mois de mars, les populations les plus denses ont été localisées et traitées au son empoisonné dans plusieurs localités de l'Ahmada El Hamra; 7 000 Kg d'appât empoisonné ont été utilisés pour éliminer les infestations observées.

Au mois d'avril, des traitements ont été effectués sur une superficie de 100 hectares contre une population grégaire trouvée dans les oueds Megharghar (3003N-1033E), Oum El Rouahil, Aghar Millane. La densité de cette population détruite à 90-95% à l'appât empoisonné a été estimée à 350 ailés/Ha; durant le même mois, les prospections ont été étendues à toute la région ayant reçu des pluies fin mars-début avril, où les populations acridiennes observées n'ont pas été jugées suffisamment importantes pour nécessiter des traitements.

Au mois de mai, des traitements ont été effectués contre des concentrations de larves du premier au quatrième stades dans les oueds suivants :

- oued Megharghar (3003N-1033E) : la zone infestée s'étendait sur 25 x 3 Km et les densités larvaires se situaient entre 25-30/plante et 80-100/m²,

- oued wan Linned (2918N-1048E) : l'infestation intéressait une superficie de 7 x 2 Km; les densités variaient entre 15-20 larves/plante et 50-80 larves/m². L'élimination de cette infestation a nécessité l'emploi de 27 500 Kg d'appât.

Au mois de juin, des traitements ont été effectués contre des concentrations grégaires d'ailes immatures localisées au point 3007N-1000E de l'oued Awaj sur des pieds d'hyoscyamus muticus desséchés. La superficie traitée était de l'ordre de 19 x 0,5 Km; 9 375 Kg d'appât empoisonné ont été utilisés pour éliminer totalement cette forte infestation. L'oued Megharghar a été prospecté au cours du mois considéré : aucune sauterelle n'y a été observée. Des prospections effectuées au sud, dans l'oued d'AJar et les régions de Sebha et Semnou en juillet et le long de la frontière libyo-nigérienne en octobre, ont permis de s'assurer de l'absence de criquets. En effet, à partir de juin jusqu'en octobre, les conditions écologiques sont devenues défavorables à la reproduction du criquet pèlerin, conduisant à la disparition des populations acridiennes existantes.

Les pluies tombées en novembre et décembre dans les parties occidentales de la Libye n'ont apporté aucune modification à la situation acridienne qui demeurait calme jusqu'à la fin du mois d'avril 1978.

4. - Au Maroc, des pluies abondantes ont été reçues sur l'ensemble du pays (Agadir 58,9 mm) au cours de la première quinzaine de janvier, ce qui a permis l'établissement de conditions écologiques favorables à la multiplication du criquet pèlerin.

En février, 8,3 mm de pluie ont été enregistrés à Agadir et presque autant dans la région d'Errachidia, ce qui a assuré le maintien de la végétation verte dans les stations intéressant le criquet pèlerin.

Au mois de mars, caractérisé par une forte sécheresse, une prospection a été organisée au sud-est du 27 mars au 4 avril. Les conditions favorables à la multiplication du criquet pèlerin n'étaient présentes que dans les zones irriguées. Une absence totale du criquet pèlerin a été signalée.

La sécheresse qui a sévi dans l'ensemble du sud marocain entre les mois de mars et septembre, a entraîné un dessèchement total de la végétation.

Du 21 juillet au 20 août, une prospection faite dans le sud-est d'Errachidia et précisément dans les localités de Ramlia, Tafraout, Sidi Ali Ou Moussa, Tamassint, El Hafira, Boudib, Mader, et de Tazou a révélé une absence totale de pluie, un sol sec, et une végétation complètement desséchée à l'exception des zones irriguées. Aucun criquet pèlerin n'a été observé au cours de cette prospection.

En octobre, de faibles chutes de pluie ont été enregistrées dans le sud, mais leur impact était imperceptible sur les conditions écologiques qui sont restées défavorables à toutes activités du criquet pèlerin. En effet, la prospection qui a été faite dans la région de Tacouz-Alnif a confirmé ces données, et aucun criquet pèlerin n'a été observé.

Entre les mois d'octobre et de décembre, des précipitations très fortes ont été enregistrées dans la plus grande partie du Maroc située au nord de Tiznit. Agadir a notamment reçu les pluies suivantes :

Octobre	:	27,2 mm
Novembre	:	85,9 mm
Décembre	:	108,1 mm

Malgré ces chutes de pluies importantes la situation acridienne est restée calme durant toute la période considérée.

5. - En Tunisie, des traces apparentes d'écoulement d'oueds ont été observées en avril dans la partie méridionale du pays où de nombreuses stations vertes ont été localisées dans les zones d'épandage. La population acridienne trouvée dans le secteur prospecté à la densité moyenne de 10-15 ailés/Ha était, à cette époque en début de maturité sexuelle. Elle a disparu par manque de pluie qu'a connu la région jusqu'à la fin du mois de mars 1978 et qui a correspondu dans tout le sud à une période de calme au point de vue acridien. Les pluies tombées dans ces régions au cours de la première quinzaine du mois d'avril 1978 risquent d'apporter des modifications dans les conditions écologiques et la situation acridienne.

Afrique de l'Ouest

6. Du début de l'année 1977 jusqu'au mois d'avril, l'activité acridienne la plus intéressante dans toute la zone OCLALAV se situait en Mauritanie au niveau du 19ème parallèle où une reproduction hivernale faible a eu lieu.

Les pluies reçues fin avril en Mauritanie du sud-est, en mai au Mali où elles étaient excédentaires, au Niger (axe Arlit/In-Abangarit) ont permis le développement de la végétation dans les zones arrosées. La population acridienne signalée en Mauritanie, au Mali et au Niger était cependant de faible densité.

Durant les mois de juin et juillet, les pluies ont été dans l'ensemble déficitaires en Mauritanie et au Mali; elles n'ont provoqué que des crues partielles de faible intensité au niveau des grands oueds du versant nord-ouest et est ainsi que le sud Adrar. Au Niger par contre, les pluies ont été excédentaires dans le Tamesna.

Le mois d'août marque l'installation de la saison des pluies en Mauritanie (sud-régions d'Abg) avec pourtant des périodes particulièrement sèches. Au Mali le déficit est également marqué à l'exception du centre Adrar (Kidal-Aguelhoc). Le Niger a bénéficié d'importantes pluies dans les régions d'Arilit, In-Abangarit, Agales et le Massif de l'Air.

Dès fin septembre, la saison des pluies a marqué un arrêt brutal surtout au Mali dans le Tamesna et le nord du Massif de l'Adrar des Iforas.

En octobre, une importante pluie a intéressé le centre et le sud de la Mauritanie. Au Mali de faibles pluies sont tombées au nord du Massif de l'Adrar des Iforas.

En résumé, les pluies de mousson ont été tardives, déficitaires et mal réparties surtout en Mauritanie et au Mali; il en est résulté un développement irrégulier de la végétation annuelle et une activité acridienne réduite. Des traitements sur 1050 ha. ont été effectués uniquement au Niger.

Afrique de l'Est

7. De fortes pluies sont tombées le long des côtes de la mer Rouge et du golfe d'Aden au cours des mois de janvier, février et avril, assurant un bon développement de la végétation dans les régions arrosées.

Au Soudan, des reproductions importantes ont eu lieu, nécessitant des traitements qui ont duré jusqu'à la mi-avril. Ailleurs, la situation acridienne a été indiquée calme, avec parfois des signalisations d'isolés peu nombreux.

Les pluies abondantes tombées sur la région durant le second semestre de l'année allaient y maintenir jusqu'en mars 1978, des conditions écologiques extrêmement favorables au développement du criquet pèlerin; les signalisations acridiennes reçues se rapportaient d'une façon générale à des isolés dispersés dont la présence a été indiquée durant la période considérée, au Soudan, en Ethiopie et en Somalie. Des précisions ont été cependant fournies concernant la situation en Somalie où des concentrations de jeunes ailés et de larves ont été observées en août au nord-est du pays et en décembre dans la région de Silil (1059N-4326E).

Au Soudan, des opérations de lutte ont été effectuées en décembre dans le Delta du Tokar contre des concentrations élevées d'ailés. Elles ont été poursuivies en février avec succès contre quelques essaims et des groupes d'ailés apparus dans la même région.

En Somalie, des traitements par voie terrestre se poursuivent contre des formations grégaires.

Moyen-Orient

8. L'arrêt des pluies au mois de mars en Arabie Saoudite a fortement limité les zones vertes et réduit considérablement les densités acridiennes qui tombaient au Tihama du sud de 200-350 ailés/Ha sur 200 Km² à moins de 1/Ha sur une superficie beaucoup plus restreinte; les conditions écologiques allaient se maintenir défavorables jusqu'en septembre, mois à partir duquel les pluies ont commencé à tomber sur le royaume.

Les faits les plus intéressants qui se sont produits durant la même période dans les autres pays de la région, concernaient des reproductions de faible importance signalées au Yémen du Nord, au Yémen du Sud et dans les Emirats arabes unis; la plupart des pullulations constatées dans ces trois pays et provoquées généralement par des pluies locales peu étendues, ont été combattues.

A partir du mois de septembre, les pluies reçues fréquemment et abondamment jusqu'en avril 1978 sur les côtes arabes de la mer Rouge et l'intérieur des pays correspondants, ont rendu la région extrêmement favorable au développement du criquet pèlerin, aussi bien dans les zones de reproduction hivernale que printanière. Les infestations se sont étendues rapidement et des concentrations d'ailés et de larves se sont formées avec l'apparition de nombreux essaims.

En Arabie Saoudite, le 16 décembre 1977, un essaim mature a été signalé dans la région de Khabit El Masarha à l'est de Jizan; en janvier, quatre essaims matures ont été vus dans la même région où la zone infestée a été estimée à 2000 Km² environ; fin janvier-début février, un autre essaim mature a été observé au niveau de Sabia, localité située à 60 Km au nord de Jizan où l'infestation s'est étendue approximativement sur 1000 Km².

Des traitements ont été menés conjointement par voie terrestre dès le début de l'infestation et par voie aérienne à partir du 11 février jusqu'au 25 du même mois utilisant 6000 gallons d'insecticides liquides et 30 tonnes de HCH en poudre. La plupart des formations grégaires ont été éliminées mais le niveau des populations résiduelles est resté néanmoins très élevé; des groupes d'ailés et des petits essaims au nombre de quatre n'ont pas tardé à se manifester au nord et dans la région de Kounfoudah nécessitant une nouvelle intervention de l'avion; les équipes terrestres maintenaient leur surveillance en éliminant les concentrations les plus fortes.

En République arabe du Yémen, sept essaims matures ont été observés en janvier; six d'entre eux se sont posés au nord de Hodeidah et l'autre au sud, à 30 Km de la ville. Les pontes ont été concentrées autour de Miydi, dans la vallée de Hayran et dans d'autres régions moins accessibles. Les traitements terrestres et aériens ont duré jusqu'à la mi-avril, date à laquelle il ne restait plus que des solitaires peu nombreux signalés aux pieds des montagnes et près de Sana'a.

En République démocratique et populaire du Yémen, des concentrations d'ailés et de larves ont été trouvées dans de nombreuses stations situées dans les plaines côtières de la mer Rouge en janvier, février et mars 1978.

D'autres ont été localisées au cours de la même période, le long des côtes orientales et près de Roub-El-Khali dans la région de Ramlat Sabatain, aux points 1545N-4730E et 1520N-4745E. Toutes ces populations ont fait l'objet de traitements en temps opportun.

A la fin du mois d'avril, la situation est redevenue calme malgré l'existence de conditions écologiques favorables.

Dans les autres pays de la région, la situation acridienne est demeurée calme tout le long de l'année 1977 et jusqu'à la fin du mois d'avril 1978.

Asie du Sud-Ouest

9. La situation acridienne est demeurée calme du début de l'année 1977 jusqu'au mois de mars 1978.

Les populations acridiennes signalées dans les zones habituelles de reproduction hiverno-printanière et estivale où ont régné parfois des conditions écologiques favorables, sont restées, pendant toute la période considérée, d'un niveau très faible.

Derniers développements de la situation acridienne

10. Le secrétariat a donné des précisions sur les développements récents de la situation acridienne. Ces informations concernent surtout les pullulations qui se sont produites dans les pays riverains de la mer Rouge. Dans cette zone, après des pluies abondantes qui se sont succédées pratiquement sans interruption depuis le mois d'octobre dernier, les conditions écologiques étaient et sont restées extrêmement favorables au criquet pèlerin. Des reproductions successives se sont produites. Une population grégaire détectée en Arabie Saoudite, dans la République arabe du Yémen et dans la République démocratique et populaire du Yémen a été combattue avec succès du mois de janvier au mois d'avril. Les surfaces traitées ont été de 500.000 hectares environ. Des traitements ont eu lieu dans la zone côtière du nord-est de la Somalie à la même époque. Aucune reconnaissance ni traitement antiacridiens n'ont pu être entrepris dans de très vastes zones de reproduction, du fait des conflits qui ont empêché les équipes antiacridiennes d'accéder à ces régions. On était en droit de penser que la situation acridienne sur la côte africaine de la même région était identique à celle qui existait sur la côte arabe.

11. Effectivement, à la suite d'une perturbation atmosphérique qui s'est établie dans la région fin avril, de nouvelles infestations ont été constatées dans la République arabe du Yémen et en Arabie Saoudite, contraignant les services de lutte à entreprendre de nouvelles campagnes. Début mai, une trentaine d'essaims progressant le long de l'escarpement, à l'est du massif éthiopien, ont été signalés. Ces essaims effectueront des reproductions dans la zone parcourue tandis que d'autres essaims rejoignant la zone de convergence inter-tropicale, effectueront des reproductions de mousson au Soudan. Les premiers insectes de cette vague d'invasion ont été observés aux alentours du 20 mai dans les provinces de Khartoum, du Gezira et du Nil.

12. Il ressort de ce qui précède que des réinfestations successives se produiront vraisemblablement à partir des zones inaccessibles aux équipes de prospection et de lutte. Il faut donc considérer la possibilité d'une large extension de la zone infestée vers l'est et l'ouest de la zone centrale.

13. Des dispositions ont été prises pour tenter d'éliminer les populations dangereuses dans leur progression vers le centre et l'ouest de l'Afrique. A cet effet, la FAO et diverses assistances bilatérales, ont apporté leur aide aux pays envahis. Un dispositif renforcé a été mis en place au Soudan pour combattre les reproductions estivales.

Prévisions

14. Bien que la situation paraisse calme dans le nord-ouest de l'Afrique, il faut s'attendre à un début d'invasion de la région, dès cette année. En effet il se pourrait que des essaims issus des reproductions d'été ayant échappé aux traitements se déplacent en direction des pays du nord-ouest de l'Afrique en passant par le Tchad et le nord du Niger. Certains d'entre eux pourraient parvenir jusqu'au Maroc.

15. Il convient donc de se préparer à faire face à cette situation au cours des mois à venir car la migration vers l'ouest pourrait intervenir à partir du mois d'août jusqu'à octobre et, à la suite de reproductions locales, aboutir ultérieurement à un nombre croissant d'essaims migrants.

16. Devant cette menace, la FAO et la Commission recommandent aux Etats Membres de revoir leur dispositif antiacridien.

(i) Il serait souhaitable que chaque pays établisse un plan d'intervention prévoyant un accroissement par étapes de ses moyens de lutte. Ce plan d'intervention, échelonné dans le temps, pour faire face aux développements éventuels d'une invasion généralisée, sera basé sur la connaissance que l'on a des campagnes de lutte du passé.

(ii) Il est recommandé pour l'établissement de ce plan d'intervention de procéder, tout d'abord, à l'évaluation du potentiel actuel de lutte du service antiacridien (moyens de prospection et de traitement terrestres et aériens). Un programme pour l'acquisition échelonnée de moyens complémentaires de lutte devrait, ensuite, être préparé.

En d'autres termes, un dispositif minimum devrait être mis en place dès maintenant et complété ultérieurement en fonction de l'évolution de la situation acridienne.

(iii) Bien que ce plan doive être établi pays par pays, une coordination des efforts devrait être envisagée au niveau régional afin de tirer le meilleur parti possible des moyens existant et acquis. Dans cette perspective, les possibilités d'une assistance mutuelle entre les pays de la région devront être étudiées. A cet effet, des consultations se poursuivront, soit directement, soit par l'intermédiaire du fonctionnaire régional FAO pour la réalisation de cette coordination et pour l'harmonisation des dispositifs anti-acridiens.

(iv) Il est souhaitable qu'une grande souplesse soit donnée aux plans envisagés de façon à ce que les travaux nationaux de lutte, comme les interventions d'intérêt commun, puissent se dérouler sans que des obstacles administratifs ou autres, viennent les entraver.

(v) Afin que les moyens de lutte puissent être mis en place en temps utile et employés dans les meilleures conditions possibles, le Secrétariat de la FAO ne manquera pas de tenir les Etats au courant des développements de la situation acridienne dans les délais les plus courts. On tiendra compte, cependant, de l'insuffisance des informations actuelles consécutive à l'inaccessibilité de vastes zones de reproduction.

Evaluation des moyens de lutte antiacridiens

17. Afin de faciliter la réalisation de ces plans la Commission a recommandé que les pays fournissent au Secrétariat les tableaux relatifs aux produits et matériels nationaux de lutte, ainsi que des renseignements sur les dispositifs antiacridiens suffisamment à l'avance pour qu'une étude globale des besoins soit établie en temps voulu pour être soumise à la prochaine session de la Commission. Celle-ci fera alors des propositions en vue de renforcer, standardiser et harmoniser les moyens et les dispositifs pour une meilleure efficacité de l'ensemble régional.

18. L'Appendix II donne des renseignements sur les moyens de lutte dont disposent actuellement les Etats Membres.

Rapport du Comité exécutif

19. La Commission a examiné le rapport de la sixième session du Comité exécutif (Appendix I) et a adopté les recommandations qui y figurent.
20. La Commission a approuvé officiellement les comptes provisoires pour l'exercice 1977 ainsi que le programme de travail et de budget pour l'année 1978, en tenant compte des recommandations formulées à ce sujet par le Comité exécutif (cf. paragraphes 22-26).
21. La Commission a noté avec satisfaction que la plupart des Etats Membres avaient versé leurs contributions pour l'année 1977 et a souhaité que les cotisations non encore recouvrées soient acquittées le plus tôt possible.

Questions diverses

Participation d'experts aux travaux de la Commission

22. La Commission a noté que, dans les pays du Maghreb, divers spécialistes des recherches sur les acridiens restaient à l'écart des activités concernant le criquet pèlerin. Il a été recommandé d'examiner la possibilité de les intéresser aux problèmes en cours et, éventuellement, de les faire participer à certaines sessions de la Commission. Les modalités de cette participation devraient être déterminées, dans chaque cas d'espèce, de manière à éviter que des dépenses trop élevées soient imputées sur le Fonds de dépôt en raison des disponibilités financières limitées actuelles.

Questions aviaires et rongeurs

23. Les Membres de la Commission ont souhaité attirer l'attention de la FAO sur les avantages que présenterait une coopération régionale, du même type que celle qui existe pour le criquet pèlerin, afin de traiter des questions relatives aux petits vertébrés (oiseaux nuisibles et rongeurs) au sein d'une Commission pour l'Afrique du Nord-Ouest.
24. Le représentant de la FAO a fait remarquer qu'il était indispensable que les Gouvernements eux-mêmes fassent savoir, éventuellement, au Directeur général de la FAO leurs intentions à cet égard. En effet, les termes de mandat de la Commission sont limités aux questions relatives au criquet pèlerin.

Situation du Fonctionnaire régional FAO

25. La Commission a noté que le poste du Fonctionnaire régional FAO chargé du secrétariat de la Commission a un caractère permanent. En conséquence, elle a exprimé les vœux que le pays hôte du secrétariat prenne en considération cette situation particulière et consente d'accorder au Fonctionnaire régional un statut et des avantages en rapport avec cette situation.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

26. Les délégués ont accueilli avec satisfaction l'invitation qui leur a été adressée par la délégation de la Tunisie de tenir la prochaine session de la Commission et celle du Comité exécutif en Tunisie et ont prié le Directeur général de la FAO de convoquer ces sessions en mars/avril 1979, à une date qu'il fixera en accord avec le Gouvernement du pays hôte.